

# Communiqué de presse

## Renouvellement de la convention collective chez Color Center SA

Seul syndicat représenté au sein de la délégation du personnel de Color Center SA, l'OGBL a signé le 12 février 2025 avec la direction de l'entreprise le renouvellement de la convention collective de travail qui couvre les quelque 60 salariés. L'entreprise Color Center SA exploite les enseignes SMETS au Luxembourg

La convention collective a été conclue pour une période de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027. Parmi les avantages négociés figurent :

- une prime de présence pouvant aller jusqu'à 2 210 euros bruts
- 2x10 minutes de pauses rémunérées
- des congés d'ancienneté
- l'introduction d'un congé social
- des remises pouvant aller jusqu'à 70% sur une gamme de produits sélectionnés
- un ajustement des primes de ventes
- la préretraite progressive
- le droit à la déconnexion
- une procédure contre le harcèlement

L'OGBL ainsi que la délégation du personnel de Color Center SA se réjouissent qu'un accord ait été trouvé avec la direction de Color Center SA, sachant que cette convention n'avait pas été renouvelée depuis 2011.

L'OGBL et la délégation tiennent également à souligner que les négociations se sont déroulées de manière très constructive.

**Communiqué par le syndicat Commerce, Garages et Horeca de l'OGBL,  
le 19 février 2025**